



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET Externe

Section : Economie et gestion

Option : E « Gestion des activités touristiques »

Session 2025

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Michel LUGNIER

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président de jury

SOMMAIRE

Mot du Président du jury	3
1/ Épreuves d'admissibilité	4
1.1. Première épreuve : épreuve écrite disciplinaire	4
1.1.1. Rappel concernant l'épreuve	4
1.1.2. Données statistiques	5
1.1.3. Observations des membres du jury	5
1.1.4. Conseils aux candidats	6
1.2. Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée	7
1.2.1. Rappel concernant l'épreuve	7
1.2.2. Données statistiques	7
1.2.3. Observations des membres du jury	8
1.2.4. Conseils aux candidats	9
2/ Épreuves d'admission	12
2.1. Première épreuve : épreuve de leçon	12
2.1.1. Rappel concernant l'épreuve	12
2.1.2. Données statistiques	13
2.1.3. Observations des membres du jury	13
2.1.4. Conseils aux candidats	13
2.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien	15
2.2.1. Rappel concernant l'épreuve	15
2.2.2. Données statistiques	15
2.2.3. Observations des membres du jury	16
2.2.4. Conseils aux candidats	17
3/ Sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission	18

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Mot du Président du jury

Préambule : l'organisation des épreuves des concours enseignants des CAPET et CAPLP externe, dont celui de l'option E « Gestion des activités touristiques », sera modifiée à partir de la session 2026.

L'arrêté du 17 avril 2025 fixe les nouvelles modalités d'organisation de ces concours externes, et le site ministériel « devenir enseignant » décrit ces dernières pour les sessions à venir : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Bien que les épreuves présentées dans ce rapport de 2025 seront modifiées pour 2026, j'invite toutefois les futurs candidats à lire attentivement les remarques et conseils des membres du jury. Nul doute qu'ils sauront puiser des éléments pour les aider dans leur préparation aux futures épreuves du concours du CAPET externe de l'option E « Gestion des activités touristiques ».

Pour la session 2025, comme l'ensemble des CAPET externe, le concours de l'option E « Gestion des activités touristiques » comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours visant à recruter des professeurs destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Toutefois, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un ou une lauréat(e) de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle terminal de STMG à savoir les sciences de gestion et numérique, l'économie, le droit en classe de première, et en classe de terminale, le management & sciences de gestion et numérique, le droit et l'économie.

Le nombre de candidats inscrits à cette session est de 51. 8 candidats se sont présentés aux 2 épreuves d'admissibilité de la session 2025. 6 candidats ont été déclarés admissibles (barre d'admissibilité fixée à 9,58), et se sont présentés aux épreuves orales, organisées les 24, 25 et 26 juin au lycée Duplessis Mornay à Saumur. Les 4 postes ouverts ont pu être pourvus (barre d'admission fixée à 11).

Le directoire du concours tient à remercier vivement l'ensemble des membres du jury pour leur bienveillance, la qualité et le sérieux de leur travail d'évaluateur.

L'ensemble du jury remercie très chaleureusement la direction et les équipes du lycée Duplessis Mornay de Saumur pour la qualité de leur accueil qui a largement contribué au bon déroulement des épreuves d'admission.

Michel LUGNIER

IGESR - Président du jury

1. Épreuves d'admissibilité

1.1 Première épreuve : épreuve écrite disciplinaire

1.1.1. Rappels concernant l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 5 heures. Coefficient 2.

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties : la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part et dans le domaine économique d'autre part ; la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de cette épreuve est commun à cinq options du CAPET d'économie et gestion.

- communication, organisation & gestion des ressources humaines ;
- comptabilité & finance ;
- marketing ;
- informatique & systèmes d'information ;
- gestion des activités touristiques.

D'une durée de 5 heures, cette épreuve se révèle discriminante pour les candidats car certains ne parviennent pas à équilibrer leur temps de travail entre chaque question à traiter ; ainsi, certaines questions semblent bâclées par manque de temps.

La nature de l'épreuve, avec des questions indépendantes en droit, économie et management, sans lien conceptuel ou référence à une organisation spécifique, permet d'explorer un large éventail de thématiques. L'objectif principal est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses et variées dans ces trois domaines par les candidats au CAPET externe Économie & Gestion.

Les copies les plus réussies sont celles qui parviennent à mobiliser et concilier les connaissances disciplinaires avec une réelle capacité d'analyse. Cela permet de développer des réponses approfondies et solidement argumentées. Les connaissances ne sont pas simplement énumérées, elles sont mises en perspective et utilisées pour construire une réponse cohérente et pertinente face à la problématique. Les meilleurs candidats parviennent à construire des raisonnements élaborés et abordent les problèmes avec recul et esprit critique.

Malgré ces attentes, le jury observe une grande hétérogénéité dans le développement de ces compétences. La qualité de la réflexion, la pertinence de l'analyse et le niveau de traitement du sujet varient considérablement.

Certains candidats, par manque de connaissances, peinent à s'appropriier le sujet, ce qui mène à des développements hors sujet voire à une simple paraphrase des documents. Le jury constate que les réponses sont souvent imprécises, utilisant un vocabulaire manquant de rigueur scientifique et dépourvues d'un apport analytique ou argumentatif substantiel. Les connaissances fondamentales

en droit, économie et management sont parfois superficielles, résultant en des réponses lacunaires où les concepts clés ou les auteurs emblématiques sont rarement cités ou correctement exploités.

Le jury tient à rappeler aux candidats que la maîtrise des fondamentaux de ces disciplines est indispensable, car ils seront amenés à les enseigner s'ils réussissent le concours. Sur la forme, des fautes d'orthographe, des difficultés syntaxiques et une ponctuation aléatoire sont fréquemment relevées, soulignant un manque de maîtrise des règles grammaticales courantes.

Des connaissances minimales en économie, management et droit sont attendues. La référence à certains courants de pensée ou auteurs permet aux correcteurs de situer le candidat au niveau requis pour un concours de recrutement d'enseignants en économie et gestion. Il est donc crucial de définir systématiquement les termes du sujet. La réponse doit être construite avec un plan logique et cohérent. Une bonne gestion du temps est également essentielle pour traiter équitablement les trois disciplines.

1.1.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 8

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	2	2	2	2	/	/	8

Note la plus basse: **4,74 / 20**

Note la plus basse du dernier admissible : **6,82 / 20**

Note la plus haute : **11,74 / 20**

Moyenne de l'épreuve : 8,11 / 20

1.1.3. Observations des membres du jury

✓ **Observations concernant la première partie : Droit & Économie**

• **Droit**

Deux questions sont demandées dans cette partie :

- **Première question :** *Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité extracontractuelle.*
- **Deuxième question :** *A partir du document en annexe (Annexe D1), et de vos connaissances,*
 - *A/ Qualifier juridiquement les parties d'un contrat*
 - *B/ A l'aide d'un raisonnement juridique, analyser la validité de la clause présente dans l'article 7 des Conditions Générales d'Abonnement. En déduire la qualification juridique*

Les concepts sont rarement expliqués correctement et les correcteurs ont noté des hors-sujets, ce qui soulève des questions sur la maîtrise des notions.

- **Économie**

Deux travaux demandés dans cette partie :

- **Premier travail** : *Caractériser la notion de bien commun. Montrer que ses caractéristiques sont à l'origine d'une défaillance de marché.*
- **Second travail** : *À partir des annexes et de vos connaissances :*
 - *A/ Présenter le rôle et les instruments de la politique monétaire européenne.*
 - *B/ Analyser l'évolution de l'inflation en France.*

Bien que l'enjeu du sujet soit généralement bien perçu, l'analyse manque souvent de rigueur et d'approfondissement. Les termes du sujet sont très rarement définis. Le traitement par les candidats est souvent superficiel en raison d'un manque de références théoriques et empiriques. Très peu de candidats utilisent des exemples tirés de la pratique.

Les candidats manquent le plus souvent de recul dans leur réflexion et n'exploitent pas tous les aspects du sujet. Certains se contentent d'exprimer des lieux communs et des exemples du quotidien au lieu de s'appuyer sur des concepts ou des pratiques de management. Les annexes sont très rarement utilisées à bon escient.

✓ **Observations concernant la deuxième partie : Management**

Un seul travail demandé dans cette partie du sujet :

- *Motivation et démotivation des ressources humaines : quels enjeux actuels pour les entreprises ?*

Les termes du sujet sont rarement définis, ce qui conduit parfois à des développements hors sujet. L'argumentation est souvent fragile, s'appuyant rarement sur des concepts, mécanismes et auteurs emblématiques de la discipline. L'analyse des documents quantitatifs se limite trop souvent à de simples constats.

Comme il a été évoqué pour les autres domaines, il faut rappeler qu'il est illusoire de prétendre réussir cette épreuve si les connaissances disciplinaires en Droit, Économie et Management ne sont pas maîtrisées. Comment dans ces conditions les réinvestir pour construire un raisonnement en réponse aux questions posées par le sujet ?

1.1.4. **Conseils aux candidats**

Sur la forme, et pour l'ensemble de l'épreuve, le jury constate que les copies présentent des fautes d'orthographe (accords, conjugaisons...) et de syntaxe. Le registre de langue est parfois trop familier, témoignant d'une expression écrite déficiente chez de nombreux candidats. D'une manière globale, le jury conseille de :

- garder du temps pour la relecture et la correction des fautes ;
- vérifier la cohérence et l'explicitation des raisonnements ;
- privilégier les phrases courtes ;
- structurer les développements en parties et sous-parties.

✓ **Première partie du sujet : Droit & Économie**

• **Droit**

Il importe de bien comprendre les attentes du jury : la compréhension des situations juridiques par le candidat, la maîtrise des concepts juridiques et leur capacité à mobiliser un raisonnement et des méthodes. Aussi, Il convient de :

- prendre le temps de cerner le sujet pour bien en comprendre les enjeux et les attentes (identification et définition des mots-clés) ;
- maîtriser les fondamentaux et le vocabulaire juridique ;
- maîtriser les méthodologies juridiques attendues d'un élève de STMG ou d'un étudiant de BTS ;
- actualiser ses connaissances par une veille juridique.

• **Économie**

- travailler les fondamentaux de la discipline ;
- définir les mots-clés du sujet pour chaque question ;
- définir chaque concept utilisé en vous appuyant sur des références théoriques ;
- maîtriser les mécanismes économiques ;
- construire une réponse argumentée qui réponde à la problématique.

✓ **Deuxième partie du sujet : partie Management**

- travailler les fondamentaux de la discipline ;
- vous informer sur l'actualité des entreprises ;
- définir rigoureusement les termes du sujet ;
- construire chaque argument selon la trame suivante : définition du concept - explication théorique – illustration ; structurer les propos, le plan en deux parties devant être clairement apparent.

1.2 Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée

1.2.1 Rappels concernant l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 5 heures. Coefficient 2.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur une thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

1.2.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 8

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	2	1	2	2	1	/	8

Note la plus basse : **2,27 / 20** Note la plus basse dernier admissible : **9,73 / 20**
Note la plus haute : **12,73 / 20**

Moyenne de l'épreuve : 8,05 / 20

1.2.3 Observations des membres du jury

Pour cette session, il était demandé aux candidats de proposer une séquence pédagogique relative à l'enseignement du bloc de compétences 2 « Elaboration de la prestation touristique » en section de BTS Tourisme, en se centrant sur la compétence C22 : « Fixer un prix de vente en fonction de la politique commerciale ».

La construction de cette séquence s'appuie sur l'exploitation d'un dossier thématique fourni au candidat.

Sur le sujet proposé cette année, le jury a relevé dans un certain nombre de copies les éléments suivants :

Points « positifs »	<p>Certains candidats, présentent une construction de séquence satisfaisante, démontrant une maîtrise du référentiel et des concepts disciplinaires.</p> <p>Les compétences visées et les objectifs pédagogiques sont pris en compte.</p> <p>D'autres proposent des méthodes pédagogiques ou didactiques pertinentes et innovantes, telles que la pédagogie par les cas où encore la classe inversée.</p> <p>L'utilisation des documents, qu'ils soient issus ou non du corpus documentaire, est judicieuse et accompagne adéquatement le déroulement de la séance.</p> <p>Le jury observe une bonne mobilisation de la terminologie spécifique à la discipline.</p>
Points « négatifs »	<p>Malgré les recommandations formulées dans le précédent rapport de jury, certaines copies, notamment celles concernant la présentation sous forme de tableau synthétique complet (fiche de séquence et fiche de déroulé de séance), ne tiennent pas compte des attendus de l'épreuve : objectif, découpage dans le temps des séances, prérequis, compétences visées, équipement, positionnement (souvent hasardeux, imprécis), etc.</p> <p>Certaines copies ne répondent pas aux exigences de l'épreuve.</p> <p>Les propositions de déroulement de la séquence manquent parfois de justification ou de développement suffisant.</p> <p>Dans le déroulement d'une séance, la définition des rôles de l'enseignant et des apprenants n'est pas toujours clairement explicitée.</p> <p>Le jury observe une justification superficielle des attendus des travaux demandés aux apprenants, souvent réduits à une simple liste sans objectif ni modalités de mise en œuvre.</p> <p>La présence de très nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe est inacceptable pour des candidats se présentant à un concours d'enseignant.</p>

1.2.4 Conseils aux candidats

Le concours du CAPET a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à se projeter dans le métier d'enseignant et à concevoir des séquences pédagogiques efficaces. Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des savoirs disciplinaires et des compétences didactiques nécessaires à l'exercice de la profession.

Structure et présentation des copies

Les copies proposées doivent respecter les règles de présentation suivantes :

- structure claire et logique ;
- écriture soignée et lisible ;
- absence de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Analyse critique et argumentée des ressources documentaires

Les candidats doivent réaliser une analyse critique et argumentée des ressources documentaires utilisées, en mettant en évidence leurs points forts et leurs limites.

Exploitation didactique et pédagogique du corpus documentaire

Le corpus documentaire doit être utilisé au service d'une exploitation didactique et pédagogique cohérente, en lien avec les savoirs associés concernés et les objectifs pédagogiques à atteindre.

Maîtrise des modalités de conception d'une séquence pédagogique

Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des modalités de conception d'une séquence pédagogique, en prenant en compte les éléments suivants :

- choix des contenus d'enseignement ;
- définition des objectifs pédagogiques ;
- sélection des ressources didactiques ;
- conception des activités d'apprentissage ;
- évaluation des apprentissages.

Didactisation des ressources documentaires

Les candidats doivent adapter les ressources documentaires au programme, au niveau des apprenants, aux conditions matérielles et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

Justification des choix didactiques

Les candidats doivent justifier leurs choix didactiques en s'appuyant sur les savoirs disciplinaires et les compétences didactiques mobilisés.

Respect des consignes

Les candidats doivent être attentifs à bien considérer la thématique du sujet et à formuler des réponses qui correspondent aux consignes données.

En résumé, le concours du CAPET exige des candidats une maîtrise approfondie des savoirs disciplinaires et des compétences didactiques, ainsi qu'une capacité à concevoir et à mettre en œuvre des séquences pédagogiques efficaces.

Au-delà des conseils généralistes énoncés ci-dessus, de suivre ceux explicités ci-dessous, identifiant par là même les compétences attendues lors de cette épreuve :

Étapes	Conseils
<p>Approche méthodologique (Maîtrise des savoirs scientifiques, technologiques et professionnels)</p>	<p>Être en mesure de définir rigoureusement concepts, principes, mécanismes et de structurer logiquement des éléments de savoir dans les enseignements professionnels spécialisés, du bloc 2 ou des autres blocs professionnels.</p> <p>Articuler le développement des compétences et des savoirs associés en fonction du référentiel de compétences du BTS Tourisme.</p> <p>Maîtriser les démarches et modes de raisonnement adaptés à la résolution de problèmes dans les activités tertiaires professionnelles du champ d'activité du BTS Tourisme dans le cadre d'une approche par compétences.</p> <p>Appréhender les contenus des qualifications tertiaires, les évolutions dans le domaine du tourisme et du thème proposé.</p>
<p>Choix méthodologie</p>	<p>Proposer et justifier une méthode pédagogique adaptée au thème et à la problématique donnée : plusieurs propositions possibles (active ou inductive, classe inversée, pédagogie par les cas, etc.)</p> <p>Impliquer les étudiants dans un contexte professionnel avec des contextes et des situations professionnelles tirées de la réalité. Ils permettent de développer des facultés de traitement et d'analyse des informations, mais aussi d'émettre des hypothèses, proposer des éléments de réponses et formuler des propositions pour l'action.</p>
<p>Mise place séquence pédagogique</p>	<p>Elaborer une séquence pédagogique relative à l'enseignement du bloc 2 et visant à développer la compétence C22 « Fixer un prix de vente en fonction de la politique commerciale ». Pour cela, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les objectifs, • analyser transversalement le thème (lien avec les autres blocs du diplôme : bloc 1, et 3 notamment), • préciser les prérequis. <p>Planifier la séquence, la situer (BTS 1 ou BTS 2) en proposant une progression (calendrier), une ou des fiche(s) pédagogique(s) (intentions pédagogiques), déroulement de la séquence et des séances pédagogiques, préciser les compétences visées et les objectifs à atteindre. La séquence vise un objectif d'apprentissage fixé au terme d'un nombre défini de séances. Elle vise la maîtrise d'une ou plusieurs compétences.</p>
	<p>Découper la séquence en séances (La séance fait progresser l'étudiant vers la maîtrise des compétences visées par la séquence).</p> <p>Déterminer le contenu/matière : Définir des objectifs didactiques à l'aide</p>

<p>Organisation des séances pédagogiques</p>	<p>du référentiel, définir précisément ce que l'on va inscrire à l'intérieur du cours (développement des objectifs ou les problématiques établis précédemment) proposer des fiches pédagogiques précisant (la démarche pédagogique choisie et les éléments de sa mise en œuvre (description de la séance (thème, discipline, classe, type de séance, date, durée), objectifs (compétences visées, point du référentiel), pré requis, notions clés, déroulement de la séance (gestion du temps, activités enseignant/ étudiants, supports, outils TIC, transversalités).</p> <p>Recenser les éléments importants sur lesquels porteront les recherches documentaires.</p> <p>Définir précisément les thèmes étudiés, hiérarchisation des thèmes, transversalité des contenus.</p>
<p>Mise en place des séances de travail</p>	<p>Mettre les étudiants en activité, et être précis dans le choix des verbes d'action à utiliser et la rédaction des consignes.</p> <p>Gérer le groupe classe : type d'activité (individuelle, groupe).</p> <p>Indiquer dans les consignes les documents à consulter, les annexes à compléter, le type de travail à rendre, etc.</p> <p>Sélectionner des documents pertinents du sujet donné (les didactiser si nécessaire, les adapter à la classe, à son niveau). Proposer une utilisation des documents en précisant : le type de questions posées, le contexte professionnel, la situation professionnelle, la problématique. Préciser la place des documents du corpus documentaire, leur utilisation dans le déroulement de la séance.</p> <p>Préciser la nature des productions demandées (écrits, oral, exposé collectif, etc.).</p> <p>Proposer des supports pédagogiques : textes, fiches ressources, tableaux, vidéo, Internet, visites sur le terrain, rencontres professionnelles, visites d'entreprises du tourisme, intervention en cours de professionnels, des anciens élèves, etc.</p> <p>Proposer d'autres ressources hors dossier.</p>
<p>Les conditions matérielles de la séquence pédagogique</p>	<p>Préciser les conditions matérielles de la séquence : TIC (accès réseaux, ordinateur, logiciels, etc...), matériel support de cours (équipements : TBI, VPI, tableau blanc, etc.), composition salle de classe (taille, disposition salle).</p> <p>Exploiter les ressources informatiques professionnelles et les outils de communication ; être en mesure de : mettre en œuvre une méthodologie d'utilisation de l'informatique et des outils de communication à des fins professionnelles ; réaliser des applications sous logiciels professionnels ; percevoir les lignes de force de l'évolution technologique dans les milieux professionnels et déceler les pratiques transférables.</p>

Évaluation de la séquence et des séances	Mettre en place une évaluation, préciser sa situation et ses objectifs : diagnostique (questionnement oral par exemple des prérequis), formative (en auto-évaluation pour que l'étudiant parvienne à se situer), sommative (vérification notée d'un ensemble de savoirs et/ou de compétences), critériée, certificative.
Bilan enseignant de la séquence et des séances	Analyse de la séquence pédagogique : analyse des travaux des étudiants, des notes obtenues éventuellement, des difficultés susceptibles de surgir. Procéder à une auto-analyse (points forts, points faibles), pour en tirer un bilan et les points à améliorer.

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve : épreuve de leçon

2.1.1 Rappels concernant l'épreuve

- **Durée de la préparation : 3 heures ;**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum & entretien 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option « Gestion des activités touristiques ». Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, etc., et peut concerner une ou plusieurs notions relevant, du programme du BTS Tourisme.

Au cours des 3 heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents apportés dans la perspective de l'épreuve.

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant 20 minutes maximum.

La phase d'entretien, d'une durée de 40 minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé du candidat et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition.

Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et/ou expliciter certains points.

Cet entretien permet aussi de vérifier, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat

tant s'agissant des concepts que des outils et des méthodes des différents champs disciplinaires.

2.1.2 Données statistiques

Nombre de candidats ayant présenté cette épreuve : 6

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	2	/	2	2	/	/	6

Note la plus basse : **02 / 20** Note la plus basse du dernier admis : **08 / 20**

Note la plus haute : **10 / 20**

Moyenne de l'épreuve : 07,33 / 20

2.1.3. Observations des membres du jury

- Les candidats utilisent bien les 20 minutes qu'ils ont pour présenter leur séance d'enseignement.
- Les candidats tentent de situer la séance proposée dans une séquence pédagogique.
- Les candidats ont essayé de présenter leur séance d'enseignement à l'aide d'outils ou de tableaux qui permettent de spécifier certains éléments, d'éclairer leur présentation et de justifier leurs choix.
- La durée allouée par le candidat ou les objectifs visés sont ambitieux, ce qui rend la leçon présentée peu réaliste et réalisable.
- Les transversalités avec d'autres unités d'enseignement sont peu mentionnées et peu développées. Le temps de réalisation des travaux à effectuer par les étudiants est souvent trop court. Le temps de synthèse avec la classe est également souvent trop court et maladroit.

2.1.4 Conseils aux candidats

L'objectif de l'épreuve consiste à convaincre le jury de la pertinence des choix didactiques et pédagogiques du candidat. Le temps de préparation doit être mis à profit pour construire une démarche dans laquelle le candidat conduira le jury vers une démonstration des choix opérés.

Le jury attend que le candidat définisse les objectifs qui sont les siens pour l'ensemble de la séquence et présente une séance en particulier. A ce propos, trop de candidats perdent du temps à reprendre les éléments du sujet au détriment de la présentation de la réflexion concernant la séquence, la séance et l'évaluation.

Puisque le candidat peut prendre appui sur les documents définis par le règlement du concours lors de la préparation en loge, le jury attend de la part du candidat un propos illustré et précis ; les questions qui interviendront en seconde partie de cette épreuve viendront éclairer les points que le candidat n'a pas souhaité détailler dans son exposé de sorte qu'il parvienne à présenter la totalité de sa stratégie dans le premier temps de l'épreuve.

Les candidats qui ne parviennent pas à convaincre le jury sont souvent ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances scientifiques ce qui induit une proposition déséquilibrée mais surtout faible en termes de contenus qui seront transmis in fine aux étudiants.

Aussi, le jury invite les candidats, lors de l'exposé, à mettre en avant les points clés suivants :

- **Ancrage dans le contexte professionnel**

Le candidat doit identifier et expliciter les éléments du contexte professionnel tirés du sujet sur lesquels il s'appuie en tant qu'enseignant. Il s'agit de démontrer sa compréhension des réalités du terrain et sa capacité à adapter sa séance aux contraintes et attentes des professionnels.

- **Rôle de l'enseignant**

Le candidat doit clarifier le rôle de l'enseignant dans l'animation de la séance. Il doit expliciter les actions et les stratégies pédagogiques qu'il mettra en œuvre pour guider les élèves et favoriser leur apprentissage.

- **Articulation avec la progression pédagogique**

Le candidat doit situer la séance proposée dans la progression pédagogique globale. Il doit expliquer comment la séance s'inscrit dans la séquence pédagogique et comment elle contribue à l'atteinte des objectifs d'apprentissage du programme.

- **Structure et organisation de la séance**

Le candidat doit présenter le découpage de la séance proposée, en précisant les différentes phases et leur durée respective. Il doit justifier ses choix d'organisation et expliciter comment la structure de la séance favorise l'apprentissage des élèves.

- **Définition d'objectifs clairs**

Le candidat doit formuler des objectifs d'apprentissage explicites, mesurables et atteignables pour la séance. Ces objectifs doivent être en lien avec le programme et le contexte professionnel.

- **Gestion du temps et réalisme des apprentissages**

Le candidat doit proposer des durées d'apprentissage réalistes par rapport aux objectifs visés. Il doit démontrer sa capacité à gérer efficacement le temps imparti pour la séance et à s'assurer que les élèves puissent atteindre les objectifs fixés.

- **Mise en situation d'apprentissage active**

Le candidat doit décrire une mise en situation d'apprentissage concrète qui vise à rendre les étudiants acteurs de leur apprentissage. Il doit expliciter la stratégie et la démarche pédagogique qu'il mettra en œuvre pour stimuler l'implication des élèves et les amener à acquérir les compétences ciblées par la séance.

- **Évaluation et transversalité**

Le candidat doit présenter les modalités d'évaluation qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Il doit également identifier et expliciter les transversalités possibles avec d'autres programmes ou disciplines.

En conclusion

L'exposé des candidats doit démontrer leur maîtrise des savoirs disciplinaires et des compétences pédagogiques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'une séance d'enseignement efficace. Le jury attend une prestation claire, convaincante et bien structurée qui reflète la capacité des candidats à adapter leur enseignement aux réalités du contexte professionnel et à favoriser l'apprentissage actif des élèves.

2.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

2.2.1 Rappels concernant l'épreuve

Durée de l'épreuve : 35 minutes. Coefficient 3.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Le jury est composé d'enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et 1 membre issu des personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation de 5 minutes maximum par le candidat des éléments de son parcours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de 10 minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes (2 fois 10 minutes), doit permettre au jury, au travers de 2 mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier, faire connaître et partager les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public.

2.2.2. Données statistiques

Nombre de candidats ayant présenté cette épreuve : 6

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	1	1	/	1	2	1	6

Note la plus basse : **04 / 20**

Note la plus basse du dernier admis : **11 / 20**

Note la plus haute : **16 / 20**

Moyenne de l'épreuve : 10,50 / 20

2.2.3. Observations des membres du jury

➤ **Concernant la présentation du parcours du candidat et l'échange avec le jury (15 minutes)**

- Les candidats se conforment aux attendus de l'épreuve : présentation structurée et dynamique. Le temps imparti est respecté.
- Les échanges sont constructifs, montrant des candidats motivés par l'exercice du métier de professeur, avec une transposition de leur expérience professionnelle antérieure.
- La communication est de qualité.

Le jury a constaté une grande disparité dans la rédaction des fiches individuelles de renseignement complétées par les candidats. Si certaines fiches sont claires et décrivent un parcours riche et précis, d'autres sont laconiques et ne permettent pas d'identifier clairement les expériences antérieures du candidat.

Le jury recommande vivement aux candidats de porter une attention particulière à la rédaction de leur fiche individuelle car elle constitue un élément d'information essentiel sur lequel le jury prend appui.

Une fiche individuelle bien rédigée permet au jury de mieux comprendre le profil du candidat et de faire une évaluation plus juste.

➤ **Concernant les mises en situations professionnelles (enseignement et vie scolaire) et l'échange avec le jury (20 minutes)**

- **Points forts des candidats :**

- **Bonne écoute et compréhension des mises en situation d'enseignement et de vie scolaire**
- **Capacité de réflexion et d'analyse :** Les candidats font preuve de réflexion et de recul pour aborder les situations proposées et formuler des réponses structurées.
- **Démarche cohérente :** La démarche présentée par certains candidats est conforme aux principes d'un enseignant expérimenté et témoigne d'une bonne connaissance des actions à entreprendre.
- **Maîtrise du cadre réglementaire :** Les candidats démontrent une certaine connaissance des textes réglementaires et des missions de l'enseignant, qu'ils mettent à profit pour répondre aux situations proposées.
- **Propositions concrètes et réalistes :** Les actions préconisées par les candidats sont concrètes, réalisables et adaptées au contexte scolaire.

Axes d'amélioration :

- **Appréciation du contexte :** L'analyse du contexte de la situation n'est pas toujours approfondie par les candidats, ce qui peut limiter la pertinence de leurs réponses.
- **Connaissance des acteurs et dispositifs institutionnels :** Les connaissances des candidats sur les rôles des différents acteurs et organes d'un établissement scolaire et sur les dispositifs institutionnels sont incomplètes, erronées, ou parfois inexistantes.

- **Différenciation des niveaux d'intervention** : Certains candidats ont des difficultés à différencier clairement les réponses immédiates (actions à mettre en œuvre dans l'instant) des réponses différées (actions à mener sur un plus long terme).

En résumé, les candidats ont démontré des compétences pédagogiques et une compréhension des enjeux de la vie scolaire. Cependant, certains doivent approfondir leur connaissance du contexte scolaire et des dispositifs institutionnels existants.

2.2.4. Conseils aux candidats

- **Exploiter les ressources du ministère de l'Éducation nationale :**

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition des candidats de nombreuses ressources précieuses pour se préparer à cette épreuve.

- **Maîtriser les valeurs de la République et les principes juridiques :**

La deuxième phase de l'épreuve porte sur l'analyse de situations professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire. Il est donc essentiel que les candidats aient une bonne connaissance des valeurs de la République et des principes juridiques qui sous-tendent le système éducatif français. Cela leur permettra de proposer des réponses pertinentes et fondées en droit.

- **Comprendre le fonctionnement d'un EPLE :**

Les candidats doivent également avoir une bonne compréhension du fonctionnement d'un EPLE (Établissement public local d'enseignement). Cela inclut notamment la connaissance des différents acteurs de la vie scolaire (chefs d'établissement, enseignants, élèves, parents d'élèves, personnels administratifs, etc.), de leurs rôles respectifs et des instances de concertation.

En suivant ces conseils, les candidats pourront mettre toutes les chances de leur côté pour réussir l'épreuve d'entretien et ainsi devenir des enseignants accomplis.

- Se préparer aux différentes situations d'enseignement et de vie scolaire avec les ressources disponibles sur les sites du ministère de l'éducation nationale.
- Identifier les valeurs de la République et les principes juridiques qui peuvent résulter des situations du sujet (2^{ème} phase de l'épreuve).
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE (Établissement public local d'enseignement).

3. Sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admissions sont hébergés sur le site national du BTS Tourisme : <https://www.tourisme.ac-versailles.fr/spip.php?article1839>

